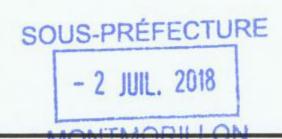
SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DU CLAIN SUD

Date de la convocation: 11/06/2018

Département de la Vienne

Arrondissement de MONTMORILLON

nombre de	Nombre de	Nombre de	Nombre de pouvoir
conseillers en	conseillers	conseillers	
exercice	présents	votants	
52	30	38	8



Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil dix-huit, le vingt juin à dix-huit heure et trente minutes, les délégués des collectivités concernées par l'arrêté préfectoral n°2018-D2/B1 – 018 en date du 01 juin 2018 portant sur la modification des statuts du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle des fêtes du Sommières du Clain, rue Emile Moine pour installer le comité syndical.

Etaient présents: BARBOTIN Bernard - BELLIN Philippe - BELLINI Bruno - BERNARD Patrick - BERTHOMME Marie Annick - BERTRAND Claude - BIBAUD André - BOUFFARD Patrick - CHAPLAIN Christian - CINQUABRE Jean-Christophe - DILLOT Jean-François - GIRARD Sandra - JEAN Gisèle - LABELLE Alain - LATU Roland - MAGNAN James - MAGNY Fabienne - MARTIN Jean-Louis - MOUSSERION Martine - PEGUIN Francis - PIN Olivier - POIRIER Frédy - RIMBAULT-HERIGAULT Nathalie - ROUSSEL Pascal - ROYER Christian - SICAULT Ludovic - TEXIER Stéphane - THEVENET Roland - THOREAU Alain - TOULAT-PAILLAT Sarah

Etaient excusés : CHARGELEGUE Jérôme (pouvoir à M. BOUFFARD Patrick) - CHOISY Jean-Michel (pouvoir à M. POIRIER Frédy) - GIRARDEAU Jules (pouvoir à M. BELLIN Philippe) - GRIMAUD James - LAMBERT Claude (pouvoir à M. THOREAU Alain) - POUTHIER Alain - QUINTARD Jacky (pouvoir à M. BARBOTIN Bernard) - RENGEARD Jean-François (pouvoir à Mme TOULAT-PAILLAT Sarah) - SARDET Gérard (pouvoir à Mme GIRARD Sarah) - TERRANOVA Jean-Luc (pouvoir à Mme MOUSSERION Martine)

<u>Etaient absents</u>: **BARRAULT** Serge - **BOCK** Jean-François - **BOIRON** William - **BOUCHER** Marc - **BOURCHENIN** Michel - **BOURRIAUX** Jean-Louis - **COLLOBER** Sarah - **COMPAGNON** Jean-Pierre - **JESBERGER** Gilles - **LACOMBE** Claudy - **PENY** Marcel

A été élu secrétaire de séance M. PIN Olivier

Administratifs: BOUCHE David; MIRLYAZ Manuel -

Délibération n°103_200618

Frais de déplacement

Le président explique qu'il faut, pour les frais de déplacement se référer au texte. Il ajoute que cela s'applique surtout au technicien.

Il s'agit de l'arrêté du 26 Août 2008 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat (J.O. du 30 août 2008).

Le tableau ci-joint se conforme à l'arrêté (fourni dans les documents transmit).

CATEGORIE DE VEHICULES	Jusqu'à 2 000 Kms	De 2 001 à 10 000 Kms	Au-delà de 10 000 Kms
- de 5 CV et moins	0,25€	0,31€	0,18€
- de 6 CV et 7 CV	0,32 €	0,39€	0,23 €
- de 8 CV et plus	0,35€	0,43€	0,25€

Après délibération, les délégués se prononcent à l'unanimité pour appliquer les montants de l'arrêté du 26 août 2008 fixant les taux des indemnités kilométriques.

Pour copie conforme, Couhé, le 23/06/18

Le Président, Philippe Bellin

Acte rendu exécutoire par

Couhé, le 23/06/18 Le Président,

Philippe Bellin

SOUS-PRÉFECTURE

- 2 JUIL. 2018

MONTMORILLON